

La discussion a porté sur plusieurs points : l'autorisation de soutenance, la demande d'inscription en thèse, la durée des thèses

- Très prochainement, à partir du premier janvier 2012, l'autorisation de soutenance en STIC impliquera au moins la participation à une conférence internationale reconnue du domaine et de bon niveau ou bien sur une publication internationale (par exemple référencée dans ISI) et en maths le passage préalable par la commission des thèses et HDR du réseau doctoral ouest mathématique
- Le récapitulatif de la thèse avec les résultats majeurs par le directeur de thèse est important et ne peut être limité à 3 lignes

-
- Si le rapporteur n'a pas d'HDR, il peut être considéré comme équivalent HDR et un CV doit être joint
 - bien évidemment les rapporteurs ne doivent pas être de Matisse ni de l'établissement d'accueil.
 - Dans le cas de rapporteurs étrangers un CV doit être joint.

-
- composé de 3 à 8 membres
 - moitié ou plus d'extérieurs à Matisse et aux établissements d'accueil.
 - Dans le cadre d'une CIFRE ou avec un industriel ayant encadré les travaux, l'encadrant en entreprise est considéré comme local
 - le jury doit être composé pour moitié ou plus de professeurs ou assimilés (DR d'un EPST)
 - Pour les membres étrangers pour qu'ils puissent être considérés comme professeur, un CV devra être joint et ceci sera laissé à la discrétion du comité

- Un Taux limite de 4 encadrements cumulés sera autorisé à partir de 2013
- Pas de contrainte sur les proportions respectives
- Pour l'encadrement, un des encadrants doit avoir au moins une HDR ou alors une dérogation doit être sollicitée
- On ne mentionne dans les documents déposés que deux co-directeurs seulement (par exemple cas des thèses en co-tutelle ou thèse CIFRE). Cependant, après discussion, il a été décidé d'afficher sur le site de l'edm : deux tableaux un spécifiant les directeurs de thèse (i.e. le(s) chercheur(s) responsable(s) devant matisse de la bonne marche de la thèse) ainsi que les taux et les encadrants de thèse (ainsi que les taux), qui n'ont pas nécessairement le même rôle que le directeur de thèse.
- Vérifier que les thèses disposent d'un financement

- On admet que les étudiants peuvent faire 64h d'enseignement sans que ça pénalise la durée de la thèse
- Les statistiques montrent que nous sommes dans la moyenne en durée de thèse (environ 40 mois)

- La procédure par email fonctionne plutôt bien et rapidement Lorsqu'on ne peut pas traiter le dossier parce que l'on est directement concerné, il conviendra maintenant d'effectuer un retour en spécifiant par un signe dans le titre

- Un mail récapitulatif sera effectué en fin de semaine pour rappeler les dossiers en attente

- Supélec est maintenant habilitée à délivrer des thèses mais au niveau national, la mention serait Physique et n'est peut être pas la plus adaptée. Ceci n'est pas sans poser de problème : d'une part il est important que la mention d'une thèse délivrée soit en relation avec le travail réalisé et d'autre part Matisse est accréditée en électronique, informatique, mathématiques et traitement du signal. Une mention sciences de l'ingénieur est suggérée.